

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatre février deux mille vingt et un, s'est réuni en Mairie le 8 février deux mille vingt et un, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire.

Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

**Présents** : MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, DESCOMBES Gérard, CHETAILLE Maryse, RAVE Guy, LAGNEAU Jeannine, BURNICHON Jean-Pierre, SAINT DIDIER Richard, DUCROT Séverine, CONDEMINÉ Loïc, FRANCHET Christophe, DARSON Barbara, Marylou BINE, LAFOND Florence.

**Membre(s) excusé(s)** : VAILLANT Cédric

### **PROCÈS-VERBAL**

Lecture faite, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de sa séance du 17 décembre 2020.

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

néant

### **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Monsieur le Maire indique que, en vertu de la délibération du 2 juin 2020 et des délégations qui lui sont consenties, il a pris les décisions suivantes :

- reprise de 3 concessions non renouvelées au cimetière
- démarrage d'une procédure de reprise de concession en état d'abandon

### **COMMISSION FINANCES DU 01/02/2021**

Monsieur Guy RAVE, adjoint en charge des finances, indique que, suite à la commission finances du 01/02/2021, un travail a d'ores et déjà été réalisé pour faire diligence dans la constitution des dossiers de demande de subvention pour les travaux suivants :

- projet de médiathèque, Maison des Landes du Beaujolais, espace dédié à la vigne et au vin
- aménagements urbains du centre bourg
- création d'un local associatif à proximité du boulodrome

Les élus décident de se réunir de nouveau le 1<sup>er</sup> mars afin de délibérer sur les projets dont les subventions pourront d'ores et déjà être sollicitées.

Monsieur le Maire précise que le projet de médiathèque s'affine petit à petit et rappelle la nécessité de la transférer.

En effet, la bibliothèque Bernard Pivot jouit d'un fort rayonnement à l'échelle intercommunale en raison de son fonds riche et conséquent. Les élus de Quincié-en-Beaujolais ont pour volonté, depuis de nombreuses années, de transférer les locaux actuels dans le centre du village afin d'être au cœur de la vie du centre bourg et de pouvoir développer encore l'activité de la bibliothèque. A ce jour, la bibliothèque intercommunale est située au second niveau d'un bâtiment de trois étages, à proximité non immédiate du centre, et est de surcroît dépourvue d'élévateur ce qui en fait un espace non accessible, insuffisamment sécurisé et quelque peu isolé du tissu commercial du centre bourg. Afin de développer l'accès à la culture pour tous, essentielle en milieu rural, la commune de Quincié-en-Beaujolais travaille au transfert de la bibliothèque dans un bâtiment qui accueillait jusqu'alors la caserne des pompiers et le service technique communal. Ces locaux, de propriété communale, sont désormais disponibles pour recevoir pour partie la médiathèque, et pour une seconde partie la ludothèque communale, un espace dédié à la vigne et au vin ainsi que la Maison des Landes du Beaujolais. Dans le même temps, et de façon liée, des aménagements urbains vont être réalisés visant à créer de la cohésion entre les activités (commerciales, culturelles, associatives ...), conduites dans le centre du village, et à sécuriser les déplacements. L'objectif est de créer une dynamique au cœur de la vie communale en créant du lien entre les commerces, la future bibliothèque, les espaces dédiés aux Landes du Beaujolais et au vin, l'espace de l'orée des vignes à vocation multiple ainsi que la place du village d'ores et déjà très occupée par les associations de la commune. Quincié-en-Beaujolais est en effet forte d'une vie associative très ancrée et active.

Dans un premier temps, le Maire sollicite des élus la validation de l'opération de création de la médiathèque, de la Maison des Landes du Beaujolais et de l'espace dédié à la vigne et au vin.

Les élus, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

**-APPROUVENT** le lancement du programme de création de la médiathèque, de la Maison des Landes du Beaujolais et de l'espace dédié à la vigne et au vin.

**-CHARGENT** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier et notamment d'effectuer les demandes de subvention afférentes à celui-ci.

**-INDIQUENT** que les crédits nécessaires au lancement des études sont inscrits au budget primitif, à l'opération 71.

## **BONUS RELANCE**

Le *bonus relance* est un dispositif d'aide initié par la Région Auvergne Rhône Alpes. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et est réservé aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Sont exclus les projets menés dans les champs suivants : voirie, réseaux et acquisition de matériel.

Les élus indiquent qu'ils procéderont, au cours de la séance du 1<sup>er</sup> mars, à la validation par délibération des demandes de subvention pour les travaux suivants :

- aménagement de loisirs à proximité du tennis
- création d'un local associatif vers le boulodrome
- sol du restaurant scolaire

## **DELIBERATION D'OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Les élus décident, dans l'attente du vote du budget, d'ouvrir des crédits aux opérations suivantes :

<b><u>Opération 58</u></b> <b><u>Matériel et mobilier</u></b>	<b><u>Opération 56</u></b> <b><u>Travaux de réseaux et ouvrages</u></b>	<b><u>Opération 57</u></b> <b><u>Travaux de bâtiments</u></b>	<b><u>Opération 67</u></b> <b><u>Création local technique</u></b>	<b><u>Opération 70</u></b> <b><u>Extension de l'épicerie</u></b>
<b>Article 2188</b> <b>6 000€</b> Aspirateur salle des sports : 255.32€ Isoloirs : 2889€ Booster pour service technique : 800€ Signalétique : 2 000€	<b>Article 2188</b> <b>35 100€</b> Brise vue WC boulodrome : 1631€ Collecteur eaux pluviales les Jonnerys: 21 000€ Renforcement transformateur lieu-dit Pont de Cherves : 12 400€	<b>Article 2135</b> <b>8 000€</b> Rénovation bancs salle polyvalente+ accessibilité	<b>Article 2135</b> <b>19 400€</b> Serre local voirie : 17 400€ Réfection de tranchée garage Vacheron: 2 000€	<b>Article 2135</b> <b>20 000€</b>
<b>Article 2183</b> <b>18 060€</b> Matériel informatique école				

## **INFORMATIQUE ECOLE : ECOLE NUMERIQUE RURALE ET APPEL A PROJETS**

\*« L'école numérique rurale » est un dispositif d'aide apporté aux communes, porté par le ministère de l'éducation nationale pour le compte de l'Etat. Il vise à soutenir le développement du numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

La commune, en lien avec l'école, a sollicité une subvention en fin d'année scolaire dernière pour équiper de nouveau l'école de tablettes et de tableaux interactifs notamment.

Montant des achats subventionnables : 18 060€ TTC  
Montant TTC subventionnable plafonné : 14 000€ TTC  
Montant de la subvention : 7 000€

La commune a d'ores et déjà conventionné avec le **Délégation Régionale Académique au Numérique Educatif - Site de Lyon**. La subvention devrait être versée très bientôt.

\*Appel à projet : le ministère de l'éducation nationale propose un plan de relance pour les achats d'équipements numériques pour les cycles 2 et 3.

Madame Nadine BAUDET, Adjointe au Maire, indique que des devis ont été sollicités pour l'équipement des classes concernées et l'acquisition éventuelle d'un ENT.

## **PROPOSITION DE VENTE D'UN VEHICULE**

Les élus indiquent que le tracteur de marque Large n'est plus utilisable car il n'est plus conforme aux normes de sécurité édictées par le code du travail.

En conséquence, il est proposé aux élus de bien vouloir se prononcer sur la vente éventuelle de ce véhicule et sur un prix de vente.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les élus :

**-DECIDENT** de porter à la vente le tracteur de marque Large, immatriculé 9503 DY 69

**-FIXENT** le montant plancher du prix de vente de ce véhicule à 3 000€

**-INDIQUENT** que la vente sera réalisée avec le plus offrant

**-PRECISENT** que les propositions d'achat devront être remises en mairie sous pli cacheté avant le 3 avril 2021.

## **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur le Maire indique que les propriétaires des parcelles AN 192 et AN 193 situées au lieu-dit les Vignes souhaitent se porter acquéreurs d'une portion du chemin rural 38 jouxtant leurs propriétés.

Les élus s'entretiennent de cette demande et constatent en effet que ledit chemin rural paraît être physiquement assimilé à de la propriété privée et qu'il ne semble être utile que pour desservir les parcelles AN 192 et AN 193.

Il est rappelé que, préalablement à la validation éventuelle et définitive de cette requête, il conviendra d'organiser une enquête publique afin de s'assurer que ce chemin est bel et bien dépourvu d'usage public.

Les riverains voisins, propriétaires des parcelles cadastrées AN 349 et AN 35, formuleraient peut-être la même demande d'acquisition pour ce qui concerne la portion contigüe aux parcelles mentionnées ci-dessus et, dans cette hypothèse, les élus souhaitent attendre qu'une demande globale soit formulée par l'ensemble des propriétaires avant de se prononcer.

Ce point est donc ajourné.

## **SYDER**

### **\*Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques :**

Le SYDER propose un accompagnement pour réaliser la transition énergétique et écologique sur le territoire communal dans le cadre de :

-la participation à un contrat de développement des énergies renouvelables : accompagnement dans le développement de groupes de projets de chaleur renouvelable, de différentes filières (bois, réseau de chaleur...), avec des aides forfaitaires à l'animation et à l'investissement ; l'ADEME a mis en place un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (CD ENR) qui vient en complément des contrats de relance et de transition énergétique proposés par l'état.

Afin d'en bénéficier, la contractualisation doit se faire entre l'ADEME et une collectivité territoriale ou un EPCI avec des bénéficiaires qui, au final, sont des collectivités territoriales et des privés (hors particuliers). Toutefois, il ne suffira pas d'envoyer un dossier à l'ADEME pour être retenu. En effet les démarches concertées et notamment en lien avec les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie comme le SYDER seront privilégiées.

Dans ce cadre le SYDER propose d'étudier la possibilité d'un montage notamment porté par lui, en tant que futur bénéficiaire contractuel, et qui permettrait d'atteindre une taille suffisante d'opérations pour être attractif. La commune serait alors, de fait éligible à ce contrat de développement et à ses financements.

### - : le développement de la production d'électricité photovoltaïque

Le SYDER rappelle qu'il œuvre depuis de nombreuses années pour la production d'énergie photovoltaïque en mettant en place une organisation et des outils directement opérationnels, au service des communes adhérentes et de leurs regroupements intercommunaux.

Cette organisation a permis, à fin 2020, la réalisation d'une quarantaine d'installations en toitures de bâtiments publics, actuellement en exploitation et produisant plus de 1.000 MWh/an d'électricité photovoltaïque.

A ce jour, le SYDER peut ainsi, selon le choix de la collectivité qui le sollicite :

- Réaliser des projets en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur des bâtiments publics à l'échelle d'une communauté de communes, en apportant l'expertise technique et administrative, ainsi que le portage financier de l'opération,
- Accompagner sur le plan technique et administratif une collectivité qui souhaiterait réaliser une installation en conservant la maîtrise d'ouvrage,
- Participer au financement d'entreprises citoyennes qui se développent sur le territoire, via la société d'économie mixte SEM'SOLEIL.

Concernant ce dernier volet, le SYDER souligne que la création ou l'existence d'une entreprise citoyenne développant le photovoltaïque sur le territoire communal n'est pas du tout incompatible avec des actions du SYDER en qualité de maîtrise d'ouvrage. Les objectifs de la transition énergétique sont tels que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, sans concurrence entre elles.

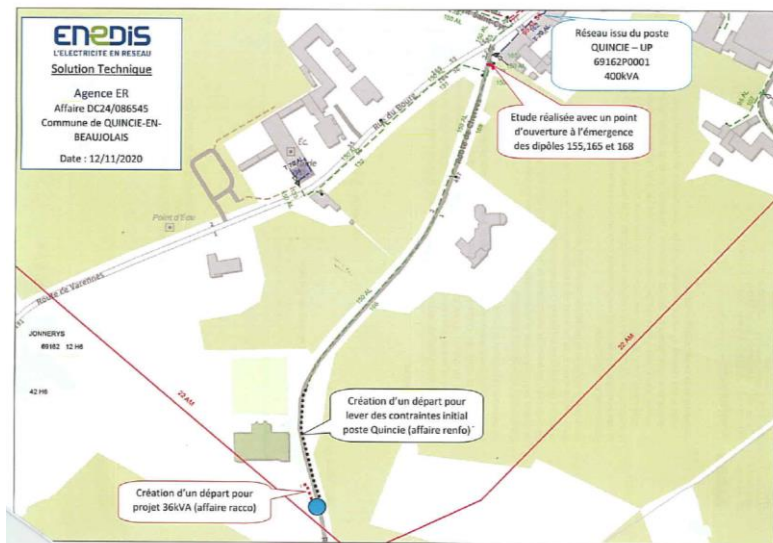
Par ailleurs, à la demande de certaines collectivités, le SYDER peut accompagner la construction de centrales au sol et d'ombrières. Les services du SYDER sont donc prêts à étudier le ou les sites sur lesquels la commune pourrait envisager d'implanter ce type d'équipement.

***Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les élus décident en effet d'adhérer aux dispositifs proposés par le SYDER.***

## ALIMENTATION ELECTRIQUE ROUTE DE CHERVES – TENNIS

Le développement du réseau public d'assainissement et l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du tennis nécessitent le renforcement du poste situé à proximité du tennis couvert ainsi qu'une extension du réseau.

Cette opération confortera l'alimentation du village dans sa partie ouest.



### Concernant le financement des travaux :

PROPOSITION DE CONTRIBUTION FINANCIERE				Participation communale par an sur 15 ans		Participation communale en une fois	
Désignation des prestations	MOA	Montant estimatif TTC	Abattement	Taux de répercussion	Charge communale	Taux de répercussion	Charge communale
RENFORCEMENT	4 400,00 €	80 000,00 €	90%	8,30%	1 029,20 €	100%	12 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 400,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>			<b>1 029,20 €</b>		<b>12 400,00 €</b>

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal :

**-DECIDENT** de financer cette opération en une seule fois

**-INDIQUENT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 56 « travaux de réseaux et ouvrages ».

### CCSB

#### \*Rapport d'activité 2019 :

Monsieur le Maire fait part aux élus des points essentiels du rapport 2019, à savoir notamment les compétences dont la CCSB est détentrice.

Le rapport est consultable en mairie et sera accessible aux élus sur le cabinet numérique.

#### \* Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers relatif à l'exercice 2019

**Nombre d'habitants desservis en 2019 (population INSEE 2017)**

**CCSB : 44 263 habitants**

**Taux d'habitat rural (selon INSEE)**

**62 %**

**Taux d'habitat urbain (selon INSEE)**

38 %

Le service est chargé d'assurer la gestion des déchets des habitants sur les trois volets que sont :

- La collecte des ordures ménagères,
- Les déchèteries,
- La collecte sélective des recyclables (verre, journaux/magazines, emballages)

Il œuvre également aux problématiques de réduction à la source.

### Les partenaires

\***Sytraival** : Ce syndicat de traitement et de collecte des déchets gère les contrats pour le traitement des ordures ménagères, des déchets verts, des encombrants, des D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) ou encore des déchets d'ameublement, la collecte des journaux/magazines et du verre et enfin le tri des emballages.

\***Eco-Emballages** : cet éco-organisme a pour but d'encourager le tri. Un nouveau contrat

« Barème E » a été signé en 2011 et permet à la collectivité d'avoir des soutiens financiers sur la collecte sélective. Trois types de soutiens existent :

- \* Soutien à la communication et ambassadeur du tri (en fonction du nombre d'habitants)
- \* Soutien aux matériaux de la collecte sélective selon les tonnages triés
- \* Soutien au développement durable (en fonction des actions réalisées sur ce thème)

La gestion de ce contrat a été déléguée au Sytraival.

\***Ecofolio** : cet éco-organisme encourage le recyclage du papier (journaux, magazines et prospectus) et reverse aux collectivités les contributions versées par les émetteurs.

**Depuis 2018, les deux Eco Organismes Eco-Emballages et Eco-Folio ont fusionné pour devenir CITEO.**

\***Eco TLC** : cet éco-organisme subventionne la collecte et le recyclage des textiles, linge de maison et chaussures en fonction des tonnages

\***EcoMobilier** : cet éco-organisme est chargé de collecter les déchets d'ameublement sur l'ensemble des déchèteries et reverse des soutiens à la CCSB en fonction de la quantité de déchets collectés

\***SINOE**: Il s'agit d'un système d'information sur les déchets en Rhône Alpes. La base de données régionale est à compléter tous les ans pour l'établissement de statistiques nationales et européennes.

Le Conseil Général du Rhône, la Région et l'ADEME apportent un soutien financier et technique ponctuel et/ou sur la durée aux projets relevant du service.

### Evolution des tonnages :

CCSB	2019	2018	2017	2016
Tonnage Total Ordures Ménagères (t)	9 302,40	9 445,04	9 207,33	9 129,20
Total kg OM /habitant/an *	210,16	210,38	206	202

**Quantité d'ordures ménagères collectées dans l'année**

**9 302,40 tonnes**

**Quantité d'ordures ménagères produite par habitant et par an**

**210 kg**

Evolution de la collecte en déchèteries

Type de déchet	Total 2019 en tonnes	Total 2018 en tonnes	Total 2017 en tonnes	Total 2016 en tonnes	Variation 2018/2019
Déchets verts	2 178,78	2222,88	2247,56	2353,32	- 2 %
Encombrants	1 720,52	1938,58	1957,82	1711,94	-11,2 %
Gravats	2 360,22	1923,62	1829,74	1617,66	+22,7 %
Bois	1 330,05	1295,95	1214,58	1194,66	+2,6 %
Ferraille	806,68	809,22	678,82	599,84	- 0,3 %
Carton	650,94	607,46	550,16	506,89	+7,2 %
Déchets de plâtre	395,84	391,04	319,12	279,16	+1.2 %
Déchets ménagers spéciaux	163,68	130,77	125,35	113,39	+ 25.2 %
DEEE (gros et petit électroménager +écrans)	406,60	401,17	417,11	414,17	+ 1,4 %
Meubles *	767,87	554,84	483,02	302,02	+ 38,4 %
<b>Total en tonnes</b>	<b>10 781,18</b>	<b>10 275,53</b>	<b>9823,28</b>	<b>9093,83</b>	<b>+ 4,9 %</b>

**Quantité de déchets collectés en déchèterie dans l'année  
10 781,18 tonnes (10 275,53 t en 2018)**

**Quantité de déchets déposés à la déchèterie par habitant et par an  
231,81 kg**

Année	Emballages (en t)	Journaux/magazines (en t)	Verre (en t)	Multi matériaux (St Georges de Reneins)
<b>2019</b>	<b>550.18</b>	<b>715.51</b>	<b>2488.26</b>	<b>133.46</b>
2018	516.40	755.09	2 456.29	131.76
2017	503.12	794.22	2179.39	132.44
2016	476.54	815.60	2057.64	142.50

**Quantité d'emballages collectés par habitant dans l'année  
13,8 kg (12,8 kg en 2018)**

**Quantité de journaux magazines collectés par habitant dans l'année  
17,98 kg (18,67 kg en 2018)**

**Quantité de verre collecté par habitant dans l'année  
56,21 kg (54,71 kg en 2018)**

**Quantité de matériaux en mélange (emballages + papier) St Georges de Reneins  
29,87 kg (29,6 kg en 2018)**

**En 2019, chaque habitant de la CCSB a produit en moyenne 532 kg de déchets**



**\*Installation de bornes de recharge des véhicules électriques :**

Madame BAUDET, adjointe au Maire, indique que la CCSB développe l'installation de bornes de recharge sur le territoire. Les communes qui souhaitent en obtenir une doivent se manifester.

**\*Site de compostage partagé :**

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020, impose aux collectivités la mise en place d'un tri à la source des biodéchets pour la fin de l'année 2023.

Plusieurs solutions sont envisageables pour répondre à cette obligation : la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets et/ou la prévention.

Pour l'année 2021, la CCSB souhaite mettre l'accent sur la prévention notamment par le développement du compostage domestique, en réduisant le prix de vente des composteurs individuels pour les usagers. Un composteur en bois de 400 l sera vendu, en 2021, au prix de 20 € au lieu de 25 €. Un accompagnement plus important sera réalisé auprès des usagers : réalisation d'enquête de suivi, réunions d'information plus nombreuses, animations spécifiques sur le thème du compostage...

En parallèle, la CCSB souhaite également développer les sites de compostage partagé (compostage collectif) sur le territoire. Le premier site de compostage partagé de la CCSB a été inauguré en octobre dernier sur la commune de Charentay et il a été très bien accueilli par les habitants. La commune est donc sollicitée aujourd'hui et doit indiquer si elle serait favorable à la mise en place d'un tel site sur la commune.

Dans un premier temps, la CCSB souhaiterait privilégier les sites sur le domaine public avec un partenariat CCSB/commune/habitants référents. Des demandes spécifiques seront adressées aux différents bailleurs présents sur le territoire dans un second temps.

La commune est donc invitée à se rapprocher du service des déchets si elle désire installer un point de compostage partagé.

**\*animations développement durable :**

La CCSB développe des activités en lien avec le développement durable et la commune accueille chaque année des animations. Les élus souhaitent de nouveau proposer un accueil pour cette édition 2021.

**\*Festiv'été :**

Madame BAUDET présente la nouvelle organisation de Festiv'été en Beaujolais 2021.

La formule évolue pour s'adapter au mieux à l'air du temps, à l'offre culturelle et aux contraintes logistiques.



Pour les séances de cinéma en plein air, la CCSB propose les conditions et la répartition suivantes :

- a) Les communes volontaires prennent en charge :
- le coût de la projection par commune (1500/2000 €),
  - le choix du site et l'organisation logistique en amont et le jour de la projection,
  - le RDV de repérage sur site avec le projectionniste,
  - le choix du film dans la liste proposée par la CCSB,
  - l'organisation éventuelle de l'avant ou après séance (repas, pique-nique, buvette, ...),
  - la restauration de l'équipe de projection (2 à 4 personnes),
  - l'impression et la distribution de flyers spécifiques à la séance.
- b) La CCSB prend en charge :
- la négociation du tarif auprès du prestataire,
  - la coordination du calendrier,
  - l'élaboration de la liste de films selon une thématique
  - le coût de location du film (400 € en moyenne), dans la limite d'une séance par commune
  - la mise en relation prestataire/commune
  - la communication (création, impression et diffusion de la plaquette Festiv'été)
  - le prêt éventuel de matériel,
  - le conseil pour organisation si besoin.

Ouïes ces explications, les élus décident d'accueillir un cinéma plein air cet été, l'espace de l'Orée des vignes s'y prêtant parfaitement.

## **SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES DU BEAUJOLAIS**

Monsieur le Maire indique que le contrat de rivières est en cours de renouvellement. Les travaux de rétablissement de la continuité écologique se poursuivent autant que possible sur les cours d'eau concernés.

## **NOMINATION D'UN DELEGUE FILIERE BOIS**

Le Syndicat Mixte du Beaujolais et Charlieu Belmont Communauté portent, depuis 2015, la charte forestière sur notre territoire, pour échanger avec les acteurs de la filière forêt-bois locale.

Depuis 5 ans, son plan d'action a permis de nombreuses réalisations : promotion du bois local dans la construction / Promotion du Bois énergie / Promotion de la desserte forestière / Sensibilisation auprès des scolaires et du public.

Le programme 2018-2020 arrive à son terme et une évaluation est nécessaire pour dessiner la feuille de route des années à venir.

C'est pourquoi le SMB a besoin que soit désigné un « délégué filière forêt-bois » au sein de la commune pour mener à bien cette évaluation et suivre les actions sur la charte forestière tout en prenant en compte toutes les attentes sur la gestion de la forêt, l'usage du bois, la captation du carbone.

Le conseil municipal décide de proposer la participation de Monsieur Richard SAINT-DIDIER et de Monsieur Cédric VAILLANT.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\*lecture de courriers de remerciements : Monsieur Etienne RAVE, association soleil Beaujolais, des aînés pour la distribution des colis en fin d'année.

**FIN DE SEANCE**

Approbation du procès-verbal :

	<u>Elu présent à la séance</u>	<u>Signature</u>
MICHAUD Daniel	x	
BAUDET Nadine	x	
DESCOMBES Gérard	x	
CHETAÏLLE Maryse	x	
RAVE Guy	x	
LAGNEAU Jeannine	x	
BURNICHON Jean-Pierre	x	
SAINT DIDIER Richard	x	
VAILLANT Cédric		
DUCROT Séverine	x	
DARSON Barbara	x	
CONDEMINE Loïc	x	
LAFOND Florence	x	
FRANCHET Christophe	x	
BINE Marylou	x	